

Fiche Signalétique

Solvant

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : **Solvant**
Fournisseur : ValPar
Boîte postale 3856, Route n° 1 Est
Regina, SK S4P 3R8
CANADA
Téléphone : 877-685-4886
N° de téléphone d'urgence : 306-791-5911
Canutec (24 hr) : 613-996-6666



2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composants	Pourcentage (Poid/Poid)	DL50 et CL50; voie et espèces :
Stoddard Solvent 8052-41-3	100	Oral LD50 : 5 g/kg (rat) Skin LD50 : >3 g/kg (rabbit) Inhalation LC50 : >5500 mg/m3/4H (rat)

Note: Le produit est composé de triméthyl-1,2,4 benzène no CAS 95-63-6 (1-5%), Xylène no CAS 1330-20-7 (0.1-0.9%), Ethylbenzene, no CAS 100-41-4 (0.1-0.5%), Naphthalene, no CAS 91-20-3 (0.1-0.5%), Nonane, no CAS 111-84-2 (1.05.0%)

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets aigüé potentiels Aur la santé

- Yeux** : Peut causer une légère gêne oculaire de courte durée.
- Peau** : Peu toxique. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent irriter la peau et causer une éruption cutanée (dermatite). Le contact du produit avec la peau peut aggraver une dermatite.
- Inhalation** : Les vapeurs/aérosols très concentrés (dégagés à des températures bien au-dessus de la température ambiante) irritant les yeux et les voies respiratoires; peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, l'anesthésie, la somnolence, l'évanouissement et avoir d'autres effets sur le système nerveux central.
- Ingestion** : Peu toxique. De petites quantités du liquide aspirées dans le système respiratoire durant l'ingestion ou à la suite de vomissements peuvent causer des lésions pulmonaires bénignes ou graves et possiblement entraîner la mort.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux** : Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Appeler un médecin.

- Contact avec la peau** : Laver les parties atteintes à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si l'irritation persiste ou si des signes de toxicité se produisent, chercher un médecin.
- Inhalation** : Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir. Empêcher le produit d'être aspiré dans les poumons en plaçant la personne incommodée sur son côté gauche. Ne rien faire prendre par la bouche à une personne qui a perdu connaissance. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Si la personne incommodée vomit spontanément, lui faire placer la tête entre les jambes de façon à empêcher que le liquide ne soit aspiré dans les poumons.
- Avis aux médecins** : Le principal danger qui puisse résulter de l'ingestion accidentelle de ce produit est son aspiration dans les poumons, ce qui causerait alors une pneumonie chimique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

- Point d'éclair** : 43 °C / 109 °F
- Point d'éclair méthode** : ASTM D56
- Température d'auto-inflammation** : 260°C /500°F
- Limites d'inflamm - air (%)** : Infer: 0.8% Super: 5.6%
- Produit d'extinction** : Utiliser des poudres chimiques SÈCHES, du CO2, une mousse d'alcool ou de l'eau pulvérisée.
- Dangers spéciaux d'exposition** : Combustible. Dégage des vapeurs toxiques dans des conditions d'incendie. Éviter de pulvériser de l'eau directement sur les contenants d'entreposage en raison des dangers de débordement par bouillonnement. Ce liquide est volatil et dégage des vapeurs invisibles. Le liquide ou la vapeur peuvent déposer dans les points bas ou se déplacer sur une certaine distance sur le sol la surface vers des sources d'inflammation où ils risquent de s'enflammer ou d'exploser. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir contenants et charpentes exposés aux flammes. Confiner l'eau employée pour maîtriser l'incendie en vue d'une élimination ultérieure. Des émissions toxiques peuvent être libérées si le produit est mis en cause dans un incendie ou dans les égouts.
- Matières de décomposition/combustion dangereux (dans des conditions d'incendie)** : Fumée. Vapeurs irritantes.
- Oxydes de carbone.**
- Équipement protecteur spécial** : Les pompiers devraient porter des vêtements complets de protection, y compris un appareil respiratoire autonome.
- NFPA cotes pour ce produit** :



HMIS cotes pour ce produit :

SANTÉ	1
INFLAMMABILITE	2
REACTIVITÉ	0
PROTECTION PERSONNELLE	0

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures de précautions personnelles

- : Porter un équipement de protection approprié.

Mesures de précautions environnementales

- : Empêcher l'entrée dans les égouts ou les ruisseaux, faire dériver le courant du produit répandu s'il y a lieu.

Procédés pour nettoyage

- : Déversement terrestre: Éliminez toutes les sources d'allumage, telles que des fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes, et défense de fumer dans la région immédiate. Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Mettre à la terre tout le matériel utilisé quand on manipule le produit. Ne pas toucher la matière déversée ni marcher dedans. Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés. On peut utiliser une mousse supprimant l'émission de vapeurs pour réduire celles-ci. Utiliser des outils anti-étincelles propres pour recueillir la matière à absorber. Absorber ou recouvrir de terre sèche, de sable ou d'une autre matière incombustible et transvaser dans des contenants. Déversements importants : la pulvérisation d'eau peut réduire les vapeurs, mais ne pas empêcher l'inflammation dans des espaces confinés. Récupérer par pompage ou au moyen d'un absorbant approprié.

Déversement dans l'eau

- : Éliminez toutes les sources d'allumage, telles que des fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes, et défense de fumer dans la région immédiate. Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Ne pas contenir la zone de déversement. Informer les résidents et bâtiments sous le vent des dangers d'incendie et d'explosion et leur demander de rester à l'écart. Avertir les autres expéditeurs. Laisser le liquide s'évaporer de la surface. Éliminer de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés. Obtenir les conseils d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Les recommandations concernant les déversements dans l'eau et sur terre sont fondées sur le scénario de déversement le plus probable de ce produit; cependant, la situation géographique, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) les vagues ainsi que la direction et la vitesse du courant peuvent beaucoup influencer sur les mesures à prendre. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux. Nota : le règlement local peut prescrire ou limiter les mesures à prendre.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

- : Éviter d'ouvrir et de fermer fréquemment les contenants. Manipuler et ouvrir les contenants avec précaution. NE PAS manipuler ni entreposer près de la flamme nue, d'une source de chaleur ou d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Le produit accumule des charges électrostatiques qui peuvent causer une décharge électrique incendiaire. S'assurer que

toutes les méthodes appropriées de mise à la terre sont en place. NE PAS mettre sous pression, couper, chauffer ni souder les récipients vides. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produits dangereux. Ne pas les réutiliser sans avoir procédé au préalable à leur remise en état ou à leur lavage industriel. Attacher et mettre à terre les conteneurs durant les opérations de transfert. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Températures de Manipulation: Ambiante. Accumulateur de charges statiques: Cette matière accumule les charges électrostatiques. Un liquide est typiquement considéré comme non-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100x10E-12 Siemens par mètre) et comme semi-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 10,000 pS/m. Qu'un liquide soit non-conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont identiques. Un certain nombre de facteurs, par exemple la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration peuvent considérablement influencer sur la conductivité de ce liquide.

- Entreposage** :
- Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin de la chaleur et des sources d'inflammation. Conserver le récipient bien fermé. Le choix du conteneur, réservoir de stockage par exemple, peut avoir un effet sur l'accumulation et la dissipation d'électricité statique. Ne pas entreposer les contenants à découvert ni sans étiquette. Les récipients de stockage doivent être mis à la terre et à la masse. Les fûts stationnaires ou de transfert de matériel et l'équipement associé doivent être mis à la terre et connectés afin de prévenir une accumulation de charge électrostatique. Entreposer à la température ambiante.
- Récipients/emballages adaptés** :
- Fût; Barges; Wagon-citerne; Camion-citerne
- Matériaux et Enduits Appropriés** :
- Acier au carbone; Polyéthylène; Polypropylène; Téflon; Acier inoxydable; Polyester
- Matériaux et enduits inadéquats** :
- Polystyrène; Caoutchouc naturel; Caoutchouc butyle; Éthylène-propylène-diène monomère (EPDM)

8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION

- Mécanismes techniques** :
- Ventilation d'échappement locale selon les besoins pour maintenir les expositions à l'intérieur des limites applicables. Utiliser un équipement contre les explosions Dans l'environnement du laboratoire, ce produit doit être manipulé avec un protecteur En atmosphère confinée, assurer une ventilation mécanique.
- Protection respiratoire** :
- Si les mesures d'ingénierie ne suffisent pas à maintenir les concentrations des contaminants en suspension dans l'air sous les niveaux adéquats pour protéger la santé des employés, porter un respirateur approuvé. Le choix du respirateur, son utilisation et son entretien doivent être conformes aux exigences obligatoires, s'il y a lieu. Un respirateur à demi-masque avec filtre est recommandé pour la matière en question. Si les concentrations du produit en suspension dans l'air sont élevées, porter un respirateur approuvé à adduction d'air pur et à pression positive. Des respirateurs à adduction d'air pur munis d'une bouteille du type évacuation peuvent être appropriés si la teneur en oxygène est inadéquate, si les caractéristiques de détection des gaz/des vapeurs sont insuffisantes ou si la capacité/le pouvoir filtrant du filtre purificateur d'air est dépassé.

Gants	:	Le port de gants imperméables est recommandé si le contact avec la peau ne peut être évité.
Protection de la peau	:	Le choix de l'équipement de protection personnelle dépend des conditions d'utilisation.
Yeux	:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales
Autre équipement de protection	:	Manches longues. Fournir des douches de sécurité et oculaires à proximité des lieux de travail.

Stoddard Solvant (8052-41-3)

Limites d'exposition de l'ACGIH	100 ppm TLVTWA
Limites d'exposition - OSHA	100 ppm TWA 525 mg/m ³ TWA
Danger immédiat pour la vie ou la santé - DIVS	20000 mg/m ³

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUE

État physique	:	liquide
Couleur	:	clair incolore
Odeur	:	Odeur de pétrole
pH	:	Non disponible.
Densité	:	0.788
Point d'ébullition	:	159-195°C / 318-383°F
Point de congélation/fusion	:	-76°C / -105°F
Pression de vapeur	:	0.285 kPa @ 20°C; 0.9 kPa @ 38°C
Densité gazeuse	:	4.9 @ 101 kPa
% matière volatile (volume)	:	100%
Taux d'évaporation	:	0.14
Solubilité	:	Négligeable dans l'eau.
VOCs	:	Non disponible.
Viscosité	:	1.14 cSt @ 25°C
Masse moléculaire	:	140
Autre	:	Pour point <-51 °C / <-60 °F

10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Stabilité chimique	:	Stable.
Polymérisation dangereuse	:	Ne se produira pas
Conditions à éviter	:	Éviter la chaleur excessive, les flammes nues et toutes les autres sources d'inflammation.
Matières à éviter	:	Oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	:	La substance ne se décompose pas à température ambiante.
Information additionnelle	:	Aucune remarque additionnelle.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Principales voies entrée

- Ingestion** : Peu toxique. De petites quantités du liquide aspirées dans le système respiratoire durant l'ingestion ou à la suite de vomissements peuvent causer des lésions pulmonaires bénignes ou graves et possiblement entraîner la mort.
- Contact avec la peau** : Peu toxique. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent irriter la peau et causer une éruption cutanée (dermatite). Le contact du produit avec la peau peut aggraver une dermatite.
- Inhalation** : Les vapeurs/aérosols très concentrés (dégagés à des températures bien au-dessus de la température ambiante) irritant les yeux et les voies respiratoires; peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, l'anesthésie, la somnolence, l'évanouissement et avoir d'autres effets sur le système nerveux central.
- Contact avec les yeux** : Peut causer une légère gêne oculaire de courte durée.

Information additionnelle:

Examens Aigüe

- DL50 tox aigüe absorbe oral** : Non disponible.
- DL50 tox aigüe - absorbe cut** : Non disponible.
- CL50 aigüe par inhalation** : Non disponible.

12. TOXICOLOGICAL INFORMATION

Cancérogénicité

Stoddard Solvant (8052-41-3)

IARC - Cancérogène	N'est pas classée.
ACGIH - Cancérogène	N'est pas classée.

Effets chroniques/cancérogénicité: Ce produit contient de l'éthylbenzène. Le Centre international de recherche sur le cancer a, après évaluation, classé l'éthylbenzène dans les agents potentiellement cancérogènes pour les humains (groupe 2B), la preuve de sa cancérogénicité ayant été jugée suffisante pour les animaux de laboratoire mais insuffisante pour les humains y étant exposés. Ce produit contient du naphthalène. Dans un rapport du National Toxicologie Program (NTP) des États-Unis, on apprend que le nombre des tumeurs du nez a augmenté chez les rats ayant inhalé du naphthalène leur vie durant. Dans une étude antérieure du NTP des États-Unis, on pouvait lire que le nombre des tumeurs du poumon avait augmenté chez les souris femelles ayant inhalé du naphthalène leur vie durant. Il n'est pas démontré que les résultats observés chez les rongeurs s'appliquent à l'être humain.

Toxicité reproductive/**Teratogénicité/Embryotoxicité/****Mutagénicité**

- : Lors de certaines études chez des animaux, des expositions élevées au xylène, souvent à des niveaux toxiques pour la mère, ont affecté le développement de l'embryon et du fœtus. La signification de cette observation n'est pas connue chez l'homme.

13. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGI

Informations éco-toxicologiques**Stoddard Solvant (8052-41-3)**

Toxicité aiguë de poisson	Non disponible.
Toxicité crustacéenne aiguë	Non disponible.
Toxicité algair aiguë	Non disponible.

Autres informations

- : La matière devrait être toxique pour la vie aquatique. Intrinsèquement biodégradable. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Très volatil, se décompose rapidement dans l'air. Ne devrait pas se séparer pour former des sédiments et des solides résiduels. Hydrolyse: Matière - La transformation causée par l'hydrolyse ne devrait pas être importante. Photolyse: Matière - La transformation causée par la photolyse ne devrait pas être importante. Oxydation atmosphérique: Matière - Devrait se dégrader rapidement dans l'air.

14. MISE AU REBUT

Méthode d'élimination

- : L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

Emballages contaminés

- : Les contenants vides devraient être recyclés ou éliminés par une installation homologuée pour la gestion des déchets.

15. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

DOT (U.S.)

- Appellation d'expédition DOT** : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
Classe(s) de danger DOT : Combustible
Numéro le l'ONU : UN1268
DOT Groupe d'emballage : III
DOT Quantité reportable (lbs) : Non disponible.
Note : Le point d'éclair de cette substance est supérieur à 38 °C. La classification réglementaire de cette substance varie. DOT : Liquide inflammable ou liquide combustible. OSHA : Liquide combustible. IATA/OMI : Liquide inflammable. Classé comme un polluant marin conformément à la norme 49 CFR 172.101 - annexe B.

Polluant marin	:	oui.
TDG (Canada)		
Appellation d'expédition TDG	:	DISTILLATS DE PETROLE, N.S.A.
Classement des dangers	:	3 No.
ONU	:	UN1268
Groupe d'emballage: III		
Note	:	Non règlemente par la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, transport routier ou ferroviaire, dans des emballages ou des contenants de 450 L ou moins (déchets exclus). La désignation de polluant marin est seulement applicable si transporté sur l'eau.
Polluant marin	:	oui.

16. INFORMATION SUR LES REGLEMENTS

État de l'inventaire du US TSCA	:	Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.
État de l'inventaire de la LIS Canadienne	:	Tous les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS), dans la liste extérieure des substances (LES) ou ils sont exempts.
Note	:	Non disponible.

Dispositions réglementaires des É.-U.

Stoddard Solvant (8052-41-3)

CERCLA/SARA - section 302:	N'est pas classée.
Classe de risques SARA (311, 312):	N'est pas classée.
CERCLA/SARA - section 313:	N'est pas classée.

Proposition 65 de la Californie	:	N'est pas classée.
Liste Right to Know, MA	:	Répertorié.
Liste Right to Know, New Jersey	:	Répertorié.
Liste Right to Know, Pennsylvanie	:	Répertorié.

Classification SIMDUT



17. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Information additionnelle	:	Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.
----------------------------------	---	--

ValPar renonce expressément à toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, expresse ou implicite, en ce qui a trait au produit et aux renseignements contenus dans la présente, et elle n'est pas responsable des dommages accessoires ou indirects.

Ne pas se servir des renseignements sur les ingrédients et/ou du pourcentage des ingrédients indiqués dans la présente FS comme spécifications du produit. Pour obtenir des renseignements sur les spécifications du produit, se reporter à la feuille des spécifications du produit et/ou au certificat d'analyse. Ces documents sont disponibles à votre bureau de vente ValPar local.

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, ValPar ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de ValPar. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.